

# DEMANDE D'ATTESTATION DE COLLABORATEUR

## LISTE DES PIECES JUSTIFICATIVES A FOURNIR

### Dans tous les cas

- ✓ Un formulaire Cerfa n°15315\*01 de demande d'attestation d'habilitation, complété et signé par le titulaire de la carte professionnelle (un formulaire par demande d'attestation)
- ✓ Une copie de la carte professionnelle lorsque celle-ci a été délivrée par la préfecture
- ✓ Une copie recto-verso de la pièce d'identité du collaborateur, avec déclaration de filiation si né hors de France
- ✓ Le cas échéant, copie du titre de séjour si le collaborateur est ressortissant d'un Etat tiers
- ✓ Pour un ressortissant d'un Etat non membre de l'Union Européenne, établi en France : un extrait du casier judiciaire datant de moins de 3 mois, ou à défaut un document équivalent délivré par l'autorité judiciaire ou administrative de cet Etat
- ✓ Si le collaborateur est agent commercial :
  - une attestation d'assurance couvrant les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile professionnelle, pour l'année en cours, et mentionnant les activités exercées
  - Une copie de l'inscription au Registre Spécial des Agents Commerciaux (RSAC)
- ✓ Si le collaborateur est salarié : une copie du contrat de travail

### Coût pour l'instruction et la délivrance par attestation (arrêté du 19 juin 2015)

- ✓ Un chèque de 50 € établi à l'ordre de la CCI de Vaucluse

**Le dossier complet est à adresser par Lettre Recommandée avec Avis de Réception à l'adresse suivante :**

CCI VAUCLUSE  
Centre de Formalités des Entreprises  
46 Cours Jean Jaurès  
BP 70158  
84008 AVIGNON CEDEX 1

*La CCI se réserve le droit de demander des pièces complémentaires lors de l'instruction de votre dossier*